

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_12
id. 1413

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA
GARONNE**

Comme chaque année, notre Assemblée doit se prononcer sur la création d'emplois temporaires, au sein de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne qui permettront d'assurer le fonctionnement des activités saisonnières pour l'été 2015.

Il est à préciser que le recrutement de ces personnels saisonniers tiendra compte des réservations des groupes.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la création d'emplois temporaires au sein de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour l'été 2015 selon les conditions suivantes :

| Fonction | Effectif | Grade d'assimilation | Horaire hebdomadaire | Période prévue |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Chef de bassin | 1 | Educateur des APS | 35h | du 01/06 au 15/09/15 |
| Maître nageur piscine | 1 | Educateur des APS | 35h | du 01/06 au 06/09/15 |
| Maître nageur piscine | 1 | Educateur des APS | 35h | du 01/07 au 06/09/15 |
| Maître nageur piscine | 3 | Opérateur des APS | 35h | du 01/07 au 06/09/15 |
| Responsable du camping | 1 | Adjoint administ. 2ème cl | 35h | du 13/06 au 13/09/15 |
| Responsable location | 1 | Opérateur des APS | 35h | du 13/06 au 31/08/15 |
| Second de cuisine | 1 | Adjoint technique 2ème cl | 35h | du 01/05 au 31/10/15 |
| Agent de cuisine | 1 | CDD | 17h30 | du 01/04 au 30/09/15 |
| Agent de cuisine | 2 | CDD | 17h30 | du 01/05 au 31/10/15 |
| Animateur vie quotidienne | 1 | Adjoint d'animation | 35h | du 01/02 au 30/11/15 |

| Fonction | Effectif | Grade d'assimilation | Horaire hebdomadaire | Période prévue |
|---------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Animateur vie quotidienne | 1 | Adjoint d'animation | 35h | du 01/03 au 30/11/15 |

- Précise que le recrutement de ces personnels saisonniers tiendra compte des réservations des groupes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET